



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



# 150<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

## Tachkent, Ouzbékistan (5-9 avril 2025)

### Atelier

## *La lutte contre les armes de destruction massive du point de vue humanitaire*

Lundi 7 avril 2025, 15 h-16 h 30

### Note d'orientation

#### **Contexte**

Les armes de destruction massive (ADM) constituent une vaste catégorie qui comprend non seulement les armes nucléaires, mais aussi les armes chimiques, biologiques, radiologiques et explosives. Elles représentent une menace existentielle pour la sécurité mondiale, la vie humaine et l'environnement. Leur pouvoir dévastateur va bien au-delà de la destruction immédiate, provoquant des crises sanitaires à long terme, la dégradation de l'environnement, l'instabilité économique et des blessures intergénérationnelles. Relever les défis posés par les ADM n'est pas seulement une question de sécurité nationale et mondiale, c'est aussi un impératif moral et éthique nécessaire pour protéger les civils et faire respecter le droit international humanitaire (DIH).

Conscientes de ces risques, les Nations Unies et la communauté internationale ont mis en place un vaste cadre de traités et de conventions visant à prévenir la prolifération et l'utilisation des ADM. En outre, depuis son adoption en 2004, la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU complète ces traités et conventions en exigeant de tous les États, quel que soit leur statut au regard du traité, qu'ils approuvent et appliquent des mesures visant à empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des ADM et leurs vecteurs. Toutefois, ces cadres ne peuvent être efficaces que si les gouvernements et les parlements nationaux travaillent activement à leur mise en œuvre. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la prévention des ADM et du désarmement, ainsi que dans l'application des règles du DIH, en promouvant et en ratifiant les instruments juridiques internationaux, en promulguant des lois et en veillant à ce que les gouvernements les respectent. La mise en œuvre des traités internationaux implique également que les parlements allouent des ressources pour la constitution de moyens structurels et logistiques tels que l'équipement, le personnel formé et les outils de vérification nécessaires pour contrôler et prévenir la prolifération des ADM.

Le présent atelier adoptera une approche humanitaire des ADM, insistant sur leur impact dévastateur et explorant la manière dont les parlements peuvent contribuer à la mise en œuvre du DIH, à la non-prolifération, à la réduction des risques et à la sécurité mondiale. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont la responsabilité de prôner des politiques de non-prolifération, de garantir la transparence des mesures de sécurité nationale et de favoriser la confiance internationale grâce à la diplomatie parlementaire et à la mobilisation citoyenne.

L'égalité des sexes étant le thème général de l'Union interparlementaire pour 2025, le leadership des femmes en matière de non-prolifération sera également l'un des axes principaux de la discussion. Les femmes jouent un rôle essentiel dans les efforts de désarmement dans le monde, qu'il s'agisse de négocier des traités internationaux ou de diriger des mouvements locaux en faveur de la paix et de la sécurité. Leur participation active aux processus décisionnels renforcera l'efficacité et l'inclusivité des efforts de prévention des ADM.

F

#IPU150

### **Objectifs et résultats escomptés**

L'atelier offrira une plateforme pour l'échange d'idées, l'élaboration de stratégies réalisables et le renforcement du rôle essentiel des parlements dans la création d'un monde plus sûr. Grâce à des discussions et à des études de cas, les participants pourront se familiariser avec les sujets suivants :

- les aspects moraux et éthiques du désarmement et de la non-prolifération dans le domaine des ADM,
- les principaux instruments relatifs au DIH, au désarmement et à la non-prolifération, et leur mise en œuvre au niveau national,
- les exemples d'action parlementaire efficace en matière de désarmement et de contrôle,
- les stratégies de sensibilisation du public, de collaboration interparlementaire et de plaidoyer.

À la fin de cet atelier, les participants auront une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des points suivants :

- Quels sont les risques et les conséquences humanitaires associés aux ADM ?
- Comment les parlements peuvent-ils contribuer plus efficacement aux initiatives de non-prolifération et de désarmement en matière d'ADM ?
- Comment améliorer la collaboration entre les parties prenantes afin d'empêcher la propagation et l'utilisation des ADM ?